

« Avis d'Appel d'Offres »

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
AAO N° 14/AOO/ANSD/2011

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « *le Soleil* » en date du **19 Janvier 2011**.
2. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a obtenu des crédits budgétaires du gouvernement et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du Marché N° 14/AOO/ANSD/2011 relatif à l'**Assurance maladie du personnel de l'ANSD**.
3. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour une **couverture d'Assurance Maladie Groupe**.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Mr El Hadji Malick DIAME**, responsable désigné du marché à l'adresse mentionnée ci-après Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Rue de Diourbel x Rue de Saint-Louis, Point E-Dakar de 8H à 17 H tous les jours ouvrables.
6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- *Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation des biens ou de règlement judiciaire ;*
- *Fournir une attestation de capacité financière.*
- *Des attestations justifiant qu'il satisfait à ses obligations à l'égard de :*
 - *La Caisse Sécurité Sociale (C.S.S) ;*
 - *de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) ;*
 - *de l'Inspection Régionale du Travail de Dakar ;*
 - *et des Services de recouvrement fiscaux (quitus fiscal) ;*

- Une déclaration attestant qu'il a pris connaissance des dispositions de la charte d'éthique et de transparence en matière de marchés publics et qu'il s'engage à les respecter.
- Présenter au moins deux (2) attestations d'exécution d'un contrat d'assurance maladie groupe au Sénégal au cours des cinq dernières années précédant le présent appel d'offres ; les contrats fournis doivent renseigner sur l'étendue, le montant des primes et des prestations remboursées durant un nombre d'années à spécifier
- Présenter la liste certifiée des structures prestataires de service notamment les pharmacies ;
- Justifier d'une couverture de réassurance et produire à cet effet trois (3) attestations au moins de réassureurs et leurs quote part ;
- Produire une attestation de capacité financière justifiant que le soumissionnaire a accès ou à sa disposition des facilités de crédit d'un montant égal au moins à quatre cent millions (400 000 000) francs CFA ;
- Justifier au moyen d'états financiers certifiés d'une marge de solvabilité minimale et celle disponible pour les exercices 2008, 2009 et 2010.
- L'attestation justifiant le paiement des redevances de réglementation exigibles au titre des marchés de l'exercice précédent.

7. Le dossier d'appel d'offres complet peut être obtenu en en formulant une demande écrite au Directeur Général à l'adresse mentionnée ci-après Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Rue de Diourbel x Rue de Saint Louis, Point E-Dakar contre un paiement de 25.000 F CFA non remboursable **de 8H à 17 H tous les jours ouvrables.**

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après **ANSD, Rue de Diourbel x Rue de Saint-Louis, Point E- Dakar, à la Cellule de passation des marchés, au Secrétariat du Directeur Général Adjoint, 2^{ème} étage, pièce n°3, au plus tard le lundi 16 janvier 2012 à 09H00.**

. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Rue de Diourbel x Rue de Saint-Louis, Point E-Dakar, au plus tard le lundi 16 janvier 2012 à 09H00.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Trois millions de francs CFA (3.000.000 F CFA) valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres ;

11. Les offres devront être valables pendant un délai minimum Quatre Vingt Dix (90) jours à compter de la date de soumission pendant lequel les candidats restent engagés par leurs offres.

Le Directeur Général

